

SAINTE-JULIE EN BREF

Le bulletin d'information de la Commune de Sainte-Julie

L'AUBERGE DU LAVOIR A SAINTE-JULIE : QUELLE HISTOIRE !

10 septembre 1999	acquisition de la ferme Cailler par la commune
01 juin 2004	réception des travaux du commerce multi-services
17 août 2004	création d'un fonds de commerce par Alex Rebustella et début d'exploitation
13 mars 2009	liquidation judiciaire d'Alex Rebustella - 15000 € d'impayés.
29 mars 2010	attribution de location-gérance à SARL BODI
02 avril 2010	acquisition du fonds de commerce par la Commune et signature du bail SARL BODI
10 avril 2010	ouverture et inauguration
19 avril 2011	résiliation du contrat et condamnation SARL BODI pour 14500 € d'impayés
12 septembre 2011	attribution de location-gérance à Mr Didier Kerner
10 novembre 2011	signature du bail SARL DIDIER KERNER
10 novembre 2013	fin du contrat de location SARL DIDIER KERNER
23 décembre 2013	attribution de location-gérance à SARL DUCOR
13 janvier 2014	signature du bail SARL DUCOR
11 février 2014	ouverture et inauguration
05 juillet 2016	résiliation du contrat et condamnation SARL DUCOR pour 13500 € d'impayés

L'AUBERGE DU LAVOIR A SAINTE-JULIE : QUEL AVENIR ?

Lors de sa réunion du 23 mai 2016, le Maire informe le Conseil Municipal de la dette des aubergistes. L'huissier de la commune a été mandaté pour leur signifier un commandement à payer le 22 avril. La décision est prise d'assigner les aubergistes pour audience au tribunal de commerce.

Lors de cette même réunion, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la pertinence du maintien d'un commerce de type bar restaurant sur la commune de Sainte-Julie. Après en avoir débattu, il a considéré :

- qu'un lieu de regroupement et de convivialité est nécessaire dans un village comme le nôtre,
- que les sommes investies par la commune depuis 2004 dans cette activité ne le soient pas pour rien,
- que les causes de ces échecs sont toutes connues et différentes, donc évitables à l'avenir,
- que le principe de la location-gérance simple ne pourra être retenu qu'après étude de la faisabilité de l'application d'un nouveau statut juridique d'exploitation type Société Coopérative.

Le Conseil Municipal a donc décidé de continuer à faire vivre le commerce de l'Auberge du Lavoir par 11 voix pour et 3 abstentions.

Depuis le 22 juin 2016, l'auberge et ses locaux vides nous invitent à la création d'un projet pérenne qui saura grandir et réjouir tous les Julicyens.

L'AUBERGE DU LAVOIR A SAINTE-JULIE : QUEL PROJET ?



Après cette réunion, un groupe de réflexion, composé de 6 élus, a été chargé de définir des axes de travail et des orientations permettant la réouverture du commerce et sa pérennité.

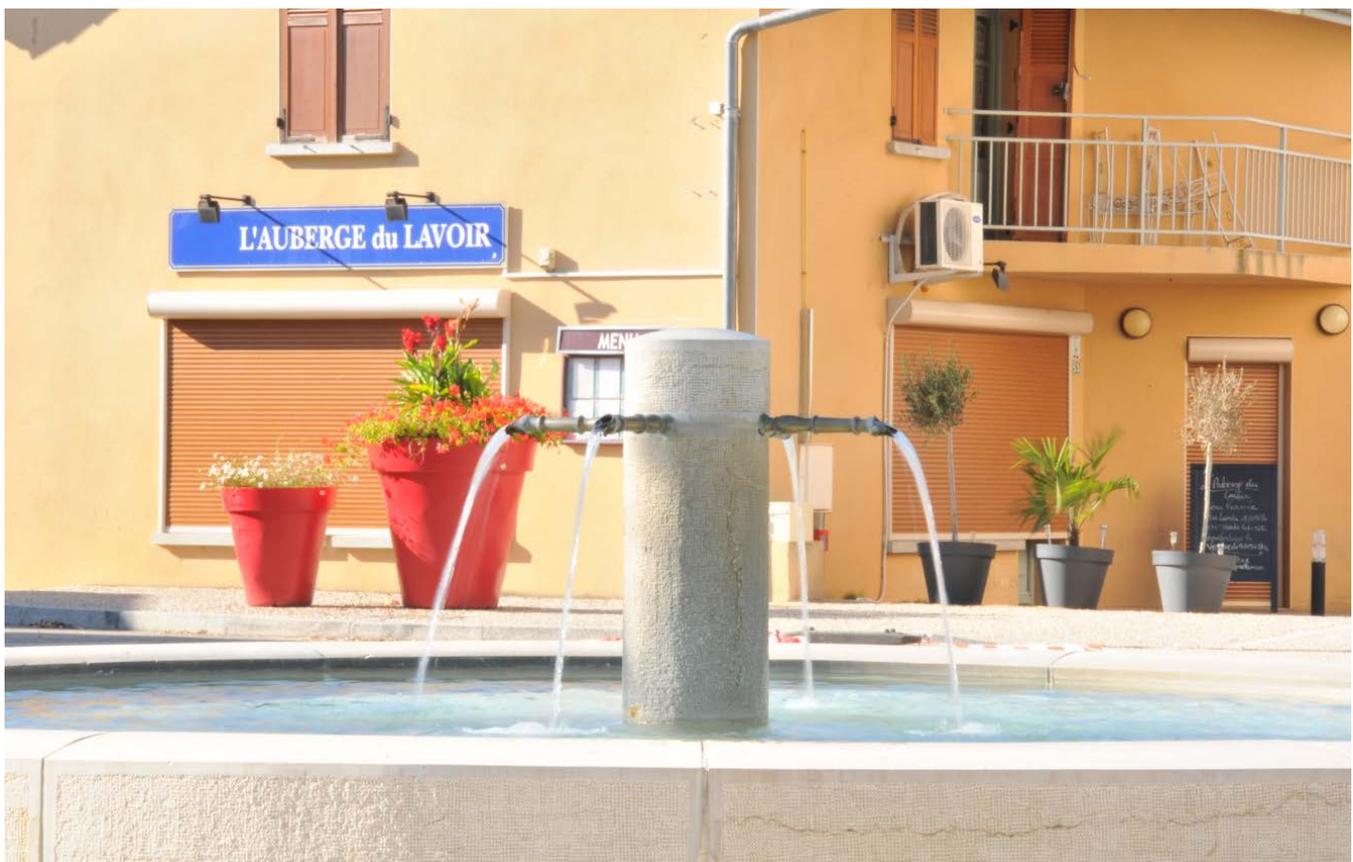
La structure coopérative est vite apparue comme une solution pertinente pour ce type de projet : elle permettrait de regrouper tous les Julicyens qui ne veulent pas voir l'auberge disparaître et qui souhaitent contribuer à la vie de leur village autour de valeurs telles que la convivialité, le lien social, le partage, la participation collective à un projet commun.

Cette aventure humaine aurait bien sûr comme premier objectif la conservation d'un commerce de proximité, lieu de vie accueillant et chaleureux au cœur du village, mais également un véritable cœur de l'animation locale, auquel viendrait s'ajouter notre marché dominical à la belle saison.

L'avantage de cette démarche coopérative est multiple puisqu'il permettrait de construire collectivement un projet qui réponde directement aux besoins collectifs : en effet, les participants du projet en seront également bénéficiaires et/ou usagers. Ce sera un projet partagé par les habitants du village avec le soutien de la municipalité pour le bien commun.



La mise en œuvre de ce projet se concrétiserait par la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et d'utilité sociale. Il y en a plus d'une soixantaine dans notre région pour des activités diverses. L'une d'entre elle, un bar-restaurant-épicerie appelé *La Marmite* aux Adrets, dans l'Isère, est assez proche de ce que l'on pourrait faire à Sainte-Julie. Le groupe de réflexion sur le projet est donc allé à sa rencontre.



CONCRETEMENT : UNE SCIC, COMMENT CA FONCTIONNE ?

Une **SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est une entreprise commerciale qui :

- **Permet d'associer** autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, **collectivités publiques**, entreprises, associations, particuliers, ou tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers ;
- **Produit des biens ou services** qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales ;
- **Respecte les règles coopératives** : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité ;
- **A un statut de société commerciale SA, SAS ou SARL** et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation ;
- **S'inscrit dans une logique de développement local et durable**, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi ;
- **Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale** garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective...

lescic
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF



L'ensemble des personnes intéressées par le projet peuvent être associées au capital de la coopérative. En tant qu'associé, chacun participe aux prises de décisions collectives via l'Assemblée Générale de la coopérative où il s'exprime à égalité de voix avec les autres associés sur le principe d'1 personne = 1 voix.

C'est l'assemblée des associés qui élit en son sein les administrateurs et les dirigeants de la coopérative. Grâce à la création de commissions thématiques, chacun peut également partager ses compétences (ex : en communication, achats, comptabilité, ressources humaines, animation, petits travaux ou bien d'autres encore) pour prendre les bonnes décisions et faire les bons choix. La réussite de ce projet s'enrichira de la diversité des personnes impliquées.



L'AUBERGE DU LAVOIR : QUELLE GESTION DU PROJET ?

Après la visite de La Marmite, la SCIC des Adrets, le groupe de travail a été enthousiasmé par leur réussite. Leur bar-restaurant-épicerie connaît un franc succès auprès des habitants de la commune et des communes alentours.

Une réunion a ensuite été organisée avec l'URSCOP (Union Régionale des SCOP) afin d'étudier la possibilité d'être accompagnés, si les Julicyens s'orientaient dans cette voie, notamment au niveau juridique, comptable ou organisationnel lors du montage du projet.



La prochaine étape du projet est l'organisation d'une réunion début mars où sont invités tous les Julicyens et Julicyennes ou autres usagers intéressés par la réouverture de l'auberge, et tentés par l'aventure coopérative.

Lors de cette réunion pourront être développés plus précisément tous les aspects liés à la création d'une SCIC, son financement, son fonctionnement et toutes les questions suscitées par les échanges qui auront lieu lors de ce premier rendez-vous.



Pour des raisons d'intendance, dès qu'une date de réunion aura été retenue, un bulletin de participation sera diffusé et devra être retourné au secrétariat de mairie.

En attendant, des explications complémentaires peuvent être fournies à tout demandeur par mail ou téléphone par les secrétaires de mairie qui orienteront les demandes vers les élus concernés.



*Se réunir est un début,
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est une réussite.*

Remerciements : nous remercions chaleureusement les habitants de Sainte-Julie qui ont déjà manifesté leur intérêt pour le projet, ont déjà apporté des idées, des conseils techniques et partagé leurs connaissances.

